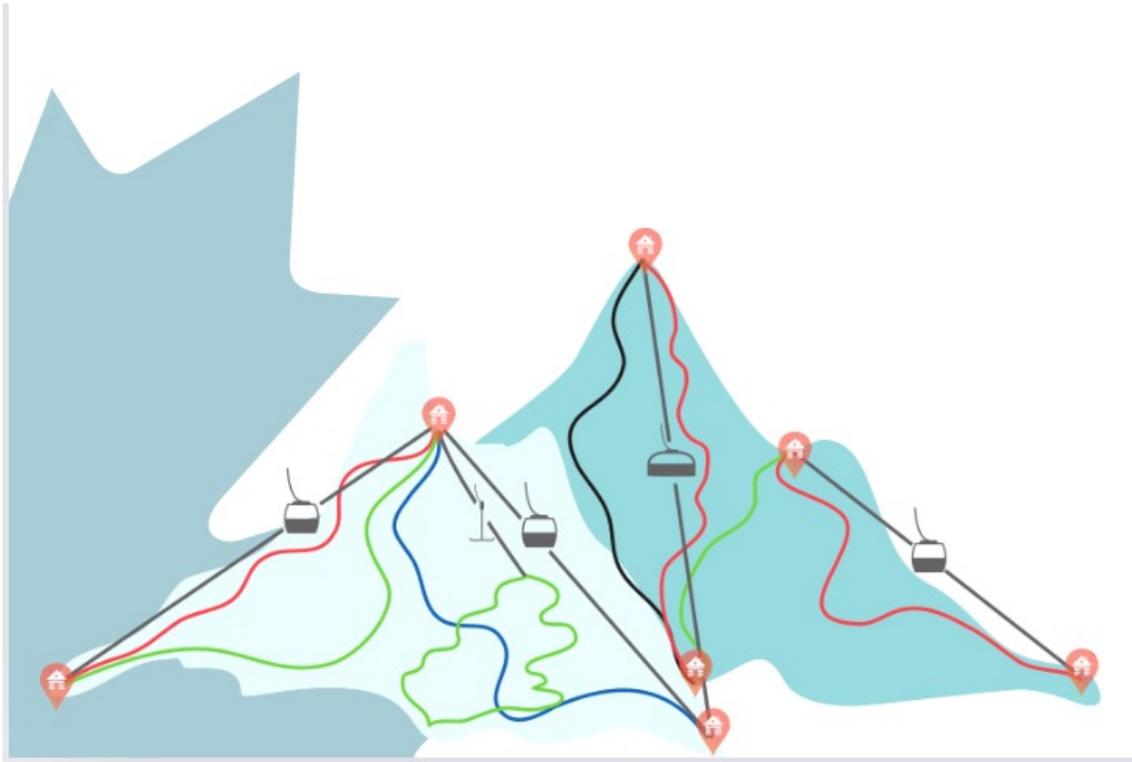


# Bulle d'assurance et couverture

Qui est couvert

Et

Quelle couverture d'assurance les membres ont-ils !



# Table des matières

Mandat - page 3

Programmes de bulles d'assurance qui sont assurés - page 4

Personnes qui ne sont pas couvertes - page 5

Programmes adaptatifs et écoles de ski – Membres associés - page 6

Couverture d'assurance - page 7

Couverture d'assurance ARCG - page 8

Couverture de base en cas d'accident – Bénévoles et étudiants - page 12

Couverture de base en cas d'accident – Formateurs de cours - page 17

Administrateurs et assurance responsabilité civile des bureaux – Clubs/divisions membres - page 21

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants – CADS National - page 24

# Terms of Reference

---

**Sanction** : donner la permission CADS officielle ou l'approbation d'un club, d'un programme ou d'une division pour donner des leçons CADS (en utilisant le programme de CADS dans ses formations)

**Être assuré** : Un club, un programme, une division, un événement ou un cours est assuré une fois que ce dernier a terminé ce qui suit :

1. Les documents de sanction ont été remplis et approuvés
2. Tous les participants/ bénévoles / instructeurs ont acheté un abonnement annuel ou de 1 jour

**Sanctionné** : CADS National a approuvé tous les documents nécessaires requis pour que le club / division / événement / associé soit sanctionné.

**Membre** : Un membre est une personne inscrite qui a payé une adhésion annuelle au cours de la saison pour laquelle l'événement du programme est sanctionné ou a acheté un abonnement d'une journée pour l'événement sanctionné de 1 jour.

**Assurance responsabilité civile générale** : L'objectif de cette assurance est de protéger les organisations membres du CADS (et leurs clubs et divisions) contre le risque de sommes qu'ils peuvent devenir légalement obligés de payer à la suite de blessures corporelles et / ou de dommages matériels causés par leurs activités sanctionnées. Veuillez noter que les CADS. Si CADS n'a pas officiellement sanctionné une activité, cette activité peut ne pas être couverte par l'assurance responsabilité civile des CADS.

**Responsabilité des administrateurs et des dirigeants** : Le but de cette assurance est de protéger les administrateurs, les dirigeants, les employés d'un « ACTE FAUTIF ». Cela signifie toute diffamation réelle ou alléguée, violation d'obligation, négligence, erreur, fausse déclaration, omission ou autre acte fait ou tenté par tout ASSURÉ dans l'exercice de ses fonctions uniquement en sa qualité avec l'ENTITÉ ou toute question réclamée contre eux uniquement en raison de leur statut d'individu ASSURÉ en leur qualité d'ASSURÉ en leur qualité d'ENTITÉ. Cela comprend la défense des pratiques d'emploi et des réclamations en responsabilité fiduciaire.

# Bulle de l'assurance

Pour que tout le monde soit couvert, tous les membres de la division ou du club doivent être membres de CADS et l'organisation membre et les événements du programme doivent être sanctionnés par CADS

Critères pour qu'une **organisation** soit couverte par CADS

**Responsabilité des administrateurs et des dirigeants & Assurance responsabilité civile Générale**

1. Covid retour au plan de neige
2. Demande de sanction complété
3. Remplir la demande de O&D
4. Tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel doivent être membres annuels de CADS
5. Mettre à jour la liste de contacts du conseil d'administration et la liste des personnes-ressource des organisations
6. Soumettre le calendrier des activités
7. Tous les participants sont membres de CADS

**Organisation sanctionnée du CADS**  
**Clubs (Zones) & Division**  
**Événements et/ou cours**

Faire du bénévolat  
 Instructeur certifié  
 Entraîneur certifié

Etudiant  
 Athlète  
 Candidat  
 Participant

Critères pour qu'un instructeur ou un entraîneur soit couvert par CADS  
 Complet

Assurance responsabilité civile générale  
 Ils doivent être membres de CADS  
 Le programme, l'événement ou le cours doit être sanctionné par CADS

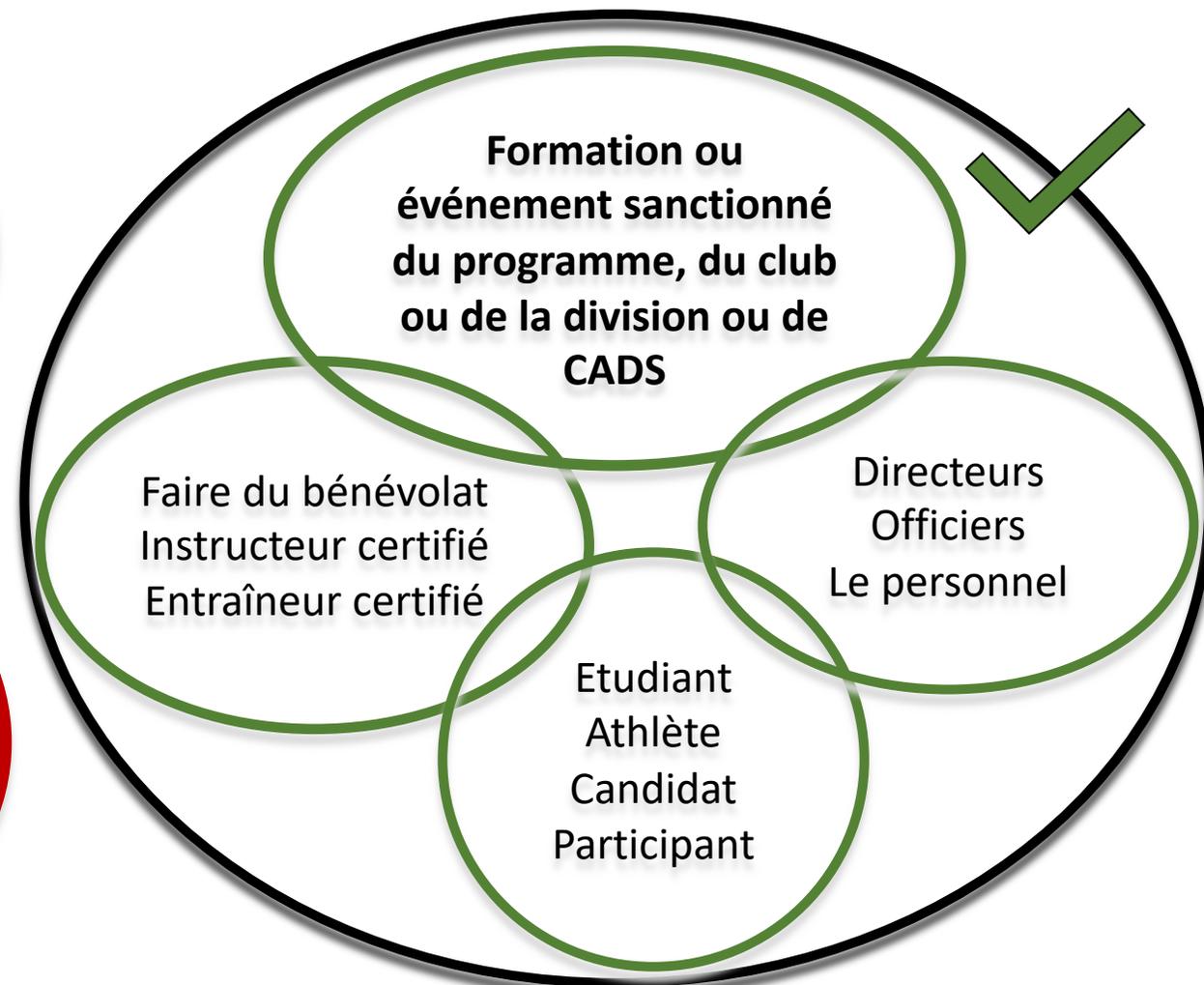
Critères pour qu'un participant ou un étudiant soit couvert par CADS

Assurance responsabilité civile générale  
 Ils doivent être membres de CADS  
 Le programme ou l'événement doit être sanctionné par CADS

# Personnes qui ne sont PAS couvertes par la bulle d'assurance



# Personnes couvertes par la bulle d'assurance



**\*\* Les organisations qui ont leur propre assurance ARCG doivent AJOUTER CADS à leur police en tant qu'assure supplémentaire.**



# **Programmes d'adapté et écoles de neige qui sont des membres associés sanctionnés par CADS**

## **Mais qui ne sont PAS couverts dans la bulle d'assurance CADS**

Doit soumettre une lettre à leur assureur pour ajouter CADS comme un assuré supplémentaire à leur police et soumettre une preuve à CADS.

Puisque vous offrez et offrez des programmes CADS, y compris notre certification d'instructeurs, la formation des bénévoles et la prestation de notre formation détaillée et de notre programme de certification, nous exigeons que vous ayez votre assureur ARCG ajouter CADS- Sports de glisse adaptés canada en tant qu'assuré supplémentaire à votre police ARCG d'un montant de 5 000 000 \$.

### **Le Verbiage ajouté devrait être :**

« Sports de glisse adapté canada - CADS, y compris leurs administrateurs, dirigeants, employés, bénévoles, guides, instructeurs, successeurs de représentants, ayants droit et toutes les personnes en droit dont ils sont responsables sont ajoutés en tant qu'assurés supplémentaires, en ce qui concerne uniquement les opérations de l'assuré nommé. Ce statut d'assuré supplémentaire sera une assurance primaire au-delà de toute autre assurance portée par l'assuré supplémentaire. La renonciation à la subrogation est prévue pour tous les assurés supplémentaires susmentionnés.



---

# Couverture d'assurance



## Couverture de l'assurance responsabilité civile générale

EQUA Specialty and Risk Partners Corporation 15 000,00 \$ / an

Renouvellement : 30 juin

La politique de responsabilité civile générale (« ARCG ») est la police d'assurance standard émise aux entreprises et aux organisations commerciales pour s'assurer contre la responsabilité des tiers pour, entre autres, les blessures corporelles et les dommages matériels découlant des opérations commerciales de l'assuré.

***Toutes les activités doivent être des activités sanctionnées. Les clubs qui font n'importe quel événement / course / leçon et ou activité au-delà des sports de glisse adaptatifs et de la certification CADS doivent soumettre une demande de CONFLIT D'INTÉRÊTS d'activité spéciale et pourraient être soumis à des frais supplémentaires.***



## Couverture d'assurance ARCG

### Limites de responsabilité :

Chaque limite d'occurrence :	10 000 000 \$ Aucune limite globale sur les événements
Limite globale :	10 000 000 \$ produits et opérations terminées
Blessures corporelles et blessures publicitaires :	10 000 000 \$ par personne ou organisation et ensemble
Responsabilité légale des locataires :	100 000 \$ n'importe quel local
Limite des frais médicaux :	100 000 \$ par personne
Responsabilité automobile non détenue :	100 000 \$ par accident
Passif au titre des avantages sociaux des employés :	10 000 000 \$ par réclamation et total



## Couverture d'assurance ARCG

### Frais déductibles :

Chaque événement, y compris les coûts et les dépenses 5000 \$

Chaque événement, y compris les coûts et les dépenses 1000 \$  
en ce qui concerne la responsabilité légale de Checkroom

Chaque événement, y compris les coûts et les dépenses 1000 \$  
en ce qui concerne la responsabilité légale du locataire

Chaque événement, y compris les coûts et les dépenses, avec 500 \$

le respect de la responsabilité légale pour les dommages causés aux automobiles louées



## Couverture d'assurance ARCG

### Blessures corporelles et dommages matériels :

- Exclut les blessures ou dommages antérieurs ;
- Exclut les obligations couvertes par les WC ; régimes d'invalidité ; Véhicules couverts par eux-mêmes l'assurance ou l'utilisation d'embarcations ou d'aéronefs.

### Blessures personnelles et publicitaires :

- Les blessures corporelles sont de fausses arrestations poursuites abusives ; atteinte à la vie privée ;
- Le préjudice doit être causé par une infraction découlant de l'entreprise ;
- Exclut la violation délibérée des règles et des règlements.

### Responsabilité légale des locataires

- Couvre les dommages que vous causez aux biens que vous louez ou louez ;
- Exclut les dommages délibérément causés ou attendus.

**Cette assurance ne s'applique pas à Canada Alpin, Canada Snowboard, Nordique Canada ou à tout autre organisme de sports de glisse ou à ses membres, programmes, événements, athlètes, entraîneurs et bénévoles.**



# Assurance de base en cas de décès accidentel et de mutilation



# Couverture de base en cas de décès et de mutilation par accident

Sutton Specialty Risk 3980,00 \$  
Renouvellement le 1er septembre

Pour ceux qui font du bénévolat ou qui sont étudiants dans un club, une leçon, un événement, un cours, un module et / ou une évaluation sanctionnés par CADS, cette nouvelle assurance accident personnel du groupe CADS offrant une **couverture essentielle contre les blessures accidentelles**.

L'assurance accident personnel du groupe CADS offre une couverture essentielle contre les blessures accidentelles lors de la participation à un club, une leçon, un événement, un cours, un module et / ou une évaluation sanctionnés par CADS. Avec elle, un membre peut demander le remboursement des frais médicaux résultant d'accidents, des prestations d'hospitalisation qui aident à payer des traitements alternatifs et (en cas de décès accidentel) un paiement forfaitaire.

## Résumé de la politique :

Police d'assurance accident personnel

**Pour les membres de moins de 90 ans**



# Couverture de base en cas de décès et de mutilation par accident

## INDEMNITÉS D'ACCIDENT SUPPLÉMENTAIRES

Toutes les prestations payables en vertu de ces indemnités d'accident supplémentaires indiquées ci-dessous sont versées en plus de toute autre prestation de décès ou de mutilation par accident payable, sauf indication contraire expresse.

Invalidité totale permanente égale à la somme du capital

Montant de la prestation

Indemnité pour frais médicaux d'accident	10 000 \$ par chaque montant maximal de l'indemnité d'accident
Indemnité pour frais dentaires en cas d'accident	1 000 \$ par montant maximal de l'indemnité d'accident
Limite globale :	1 000 000 \$ par accident

*(un montant maximal qu'un assureur remboursera à un titulaire de police pour toutes les pertes couvertes au cours d'une période déterminée)*





## Couverture de base en cas de décès et de mutilation par accident

### Avantages supplémentaires

Prestation de deuil	maximale de 1 500 \$
Prestations funéraires	maximales de 5 000 \$
Soins parentaux	maximum 10 000 \$
Physiothérapie de réadaptation	maximum 10 000 \$
Réadaptation	maximum de 15 000 \$
Rapatriement	maximum de 15 000 \$
Identification	maximum 15 000 \$
Recertification du conjoint	maximum de 15 000 \$
Transport familial	maximum 15 000 \$
Service de garde	maximum 5 000 \$ par année
Éducation de l'enfance en difficulté	maximum 10 000 \$ par année
Modification de la maison/modification du véhicule	10% du principe de l'assuré (min \$15,00 max \$25,000)
Avantage De Ceinture De Sécurité	Inclus



---

# Assurance accident du formateurs de cours



# Couverture d'assurance accident du formateur de cours

Pour ceux qui reçoivent un paiement ou des honoraires lorsqu'ils donnent un événement, un cours, un module et / ou une évaluation sanctionnés par CADS, cette assurance accident personnel du groupe CADS offrant une couverture essentielle contre les blessures accidentelles.

L'assurance accident personnel du groupe CADS offre une couverture essentielle contre les blessures accidentelles lors de la réalisation d'un événement, d'un cours, d'un module et / ou d'une évaluation sanctionnés par CADS. Avec elle, un membre peut demander le remboursement des frais médicaux résultant d'accidents, des prestations d'hospitalisation qui aident à payer des traitements alternatifs et (en cas de décès accidentel) un paiement forfaitaire.

## Résumé de la politique :

Police d'assurance accident personnel

1er septembre

## Pour les membres de moins de 70 ans

### Indemnité hebdomadaire d'accident :

*Invalidité totale*

Période d'élimination : 7 jours chacun et chaque perte  
(prestations payables 1er jour d'hospitalisation)

Période de prestations : 52 semaines

Prestation hebdomadaire : 250,00 \$ par semaine



# Couverture d'assurance accident du formateur de cours

Invalidité permanente et totale :	montant principal 150 000,00 \$
Prestation :	Invalidité empêchant la personne assurée d'exercer « N'IMPORTE QUELLE » occupation
Définition :	Le calendrier standard des pertes de Sutton comprend l'indemnité pour décès du cerveau

## Prestations pour frais médicaux de base

Médecin	Comprend le chirurgien ou l'anesthésiste
Infirmière	autorisée (non liée au patient)
Hôpital	Comprend les rayons X et les médicaments
Les médicaments	nécessitent une ordonnance écrite du médecin
Ambulance	INCLUDE
L'équipement	comprend le fauteuil roulant et l'équipement durable
Physiothérapeute	paramédical, chiropraticien, ostéopathe, podiatre, <b>jusqu'à 500,00 \$</b>
Fournitures	d'attelles, etc.



# Couverture d'assurance accident du formateur de cours

## Avantages supplémentaires

Prestation de deuil	maximale de 1 500 \$
Prestations funéraires	maximales de 5 000 \$
Soins parentaux	maximum 10 000 \$
Physiothérapie de réadaptation	maximum 10 000 \$
Réadaptation	maximum de 15 000 \$
Rapatriement	maximum de 15 000 \$
Identification	maximum 15 000 \$
Recertification du conjoint	maximum de 15 000 \$
Transport familial	maximum 15 000 \$
Service de garde	maximum 5 000 \$ par année
Éducation de l'enfance en difficulté	maximum 10 000 \$ par année
Modification de la maison/modification du véhicule	10% du principe de l'assuré (min \$15,00 max \$25,000)
Avantage De Ceinture De Sécurité	Inclus



---

# Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants



## **Couverture d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants**

Pour les clubs membres de CADS national/ des divisions et clubs de CADS de Victor Canada 4 050,00 \$

Renouvellement : 30 juillet

### **Contrat d'assureur :**

L'ASSUREUR s'engage à payer au nom de l'ASSURÉ ou des ASSURÉS toute PERTE qu'ils pourraient devenir légalement obligés de payer à la suite d'une RÉCLAMATION.

La police ne s'applique qu'aux réclamations d'abord faites contre l'ASSURÉ OU LES ASSURÉS pendant la PÉRIODE DE LA POLICE, puis seulement si elles sont déclarées à l'ASSUREUR pendant la PÉRIODE DE LA POLICE.

### **Définition de la revendication :**

« RÉCLAMATION » désigne l'avis écrit ou oral reçu par les ASSURÉS de toute partie que cette partie a l'intention de tenir l'ASSURÉ(s) responsable(s) d'un ACTE FAUTIF.

### **Définition de l'acte fautif :**

« ACTE FAUTIF » désigne toute diffamation, violation d'obligation, négligence, erreur, fausse déclaration, omission ou autre acte commis ou tenté par un ASSURÉ dans l'exercice de ses fonctions uniquement en sa qualité d'ENTITÉ ou toute question réclamée contre lui uniquement en raison de son statut d'individu ASSURÉ en sa qualité d'ASSURÉ en sa qualité d'ENTITÉ. Cela comprend la défense des pratiques d'emploi et des réclamations en responsabilité fiduciaire.



## Couverture d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

### Limites de responsabilité :

2 000 000 \$ par réclamation (de base – certaines entités ont acheté des limites accrues)

### Couverture :

S'applique aux réclamations présentées au Canada (une couverture mondiale est disponible si une ENTITÉ l'exige spécifiquement)

Comprend la couverture du conjoint

Comprend la couverture du côté A de l'extension - limite de 1 000 000 \$

Toutefois, cette exclusion ne s'applique pas aux allégations d'angoisse mentale dans une RÉCLAMATION pour un ACTE FAUTIF DE PRATIQUES D'EMPLOI INTENTÉE par ou au nom d'un employé ou d'un candidat à un emploi avec l'ENTITÉ.

Modification sur la non-cumulation des limites

Exclusion cybernétique

Côté A Extension excédentaire (\$1,000,000)

Champ d'application de l'extradition

Coûts liés à la violence en milieu de travail (250 000 \$)

Modification de l'exclusion visant les erreurs et les omissions



# Sports hors saison

# Terre ferme / Sports hors saison / Entraînement couvert par l'assurance

**Veillez examiner les renseignements fournis pour vous assurer que tous vos programmes d'entraînement en terre sèche sont fondés sur des activités acceptables et n'incluent aucune des activités exclues telles que déterminées par CADS.**

SUR LA NEIGE ET HORS NEIGE

TOUS les programmes de terres arides ou de conditionnement devraient être établis, mis en place, contrôlés et surveillés par des spécialistes dûment formés pour compléter et aider à former le CADS

## **FORMATION ACCEPTABLE SUR LES TERRES ARIDES**

En cours d'exécution

Randonnée pédestre

Raquette

Natation

Planche à pagaie / Canoë / Kayak (à l'exclusion du camping en eau vive, de nuit)

Activités de marche nordique et de marche nordique

Roller-ski : (casques obligatoires ; protège-poignets, coussinets fortement recommandés)

**Uniquement en tant qu'activité de formation qui comprend l'organisation d'un entraîneur**

Ski sur gazon

Patin à roues alignées

Cyclisme sur route - uniquement en tant qu'activité d'entraînement prescrite par un entraîneur ou une science du sport, quel que soit le type de vélo utilisé dans cette activité

Vélo de montagne (activités d'entraînement hors route de « vélo de montagne ») - uniquement en tant qu'activité d'entraînement prescrite par un entraîneur ou une science du sport

**Remarque : Le vélo de montagne ne doit pas être fait seul, doit être supervisé.**

Couverture de tiers SEULEMENT, ce qui signifie qu'il y a une couverture d'assurance si l'athlète rencontre et est poursuivi par un randonneur sur le sentier

AUCUNE couverture de seconde partie (il n'y a pas de couverture lorsque l'athlète se blesse et poursuit l'entraîneur ou un autre athlète pour négligence pour avoir suggéré que l'athlète s'entraîne sur cette piste)

Le cyclisme récréatif (vélos de route) est couvert lorsqu'il est fait uniquement en tant qu'activité d'entraînement supervisée en groupe.

« Fat Biking » (hors route) sur les sentiers damés uniquement en tant qu'activité de plan d'entraînement supervisé.

Jeux organisés (c.-à-d. soccer, intervalles colline/piste, entraînement de poids et de résistance correctement supervisés)

Ski glacier hors saison dans le cadre d'un entraînement contrôlé

## ACTIVITÉS EXCLUES X

Vélo récréatif (vélo de montagne) des athlètes/membres (parcs à vélos, etc. en tant qu'individus)

Vélo de compétition (tout type de vélo) pour les événements ou les contre-la-montre

Escalade de montagne / Escalade (considérée comme une activité à haut risque)

Ski nautique / Wakeboard / Parachutisme / Eau vive ou nuit Canoë/Kayak

Paintball

Escalade / Escalade libre

D'autres activités peuvent ou **non être couvertes**; votre division ou votre bureau de club doit d'abord communiquer avec CADS pour s'assurer que l'activité serait spécifiquement couverte par la politique CADS